



Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-023

Eure Numérique

Réunion du 28 avril 2017

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 avril 2017 à l'Hôtel du Département à EVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenumerique.fr

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 16 février 2017.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 26

- Collège Conseil Départemental : 15

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé Maurey

